

0130053M  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN  
74 RUE VERDILLON  
13395 MARSEILLE CEDEX 10  
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 25  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 18/09/2023  
Réuni le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Gilles Fernandez  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SERRURES ELECTRONIQUES MARCHE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du marché avec la société BELLES RIVES pour la mise en place de serrures électroniques pour la 1ère tranche : Internat, Cuisine et Gymnase

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	2
Nuls :	0

BIEN\_20232024\_25\_0130053M\_231011080542

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

PLACE LUCIEN PAYE

13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

#### BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés SERRURES ELECTRONIQU

Établissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 25

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

# Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Garnier

Prénom : Charles-Henri

Signé le : 11/10/2023 08:05:42

Lycée Jean Perrin  
74 rue Verdillon  
13010 MARSEILLE

## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des  
Marchés Publics

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 15 Septembre 2023 à 16H00 sur le site AJI  
FRANCE

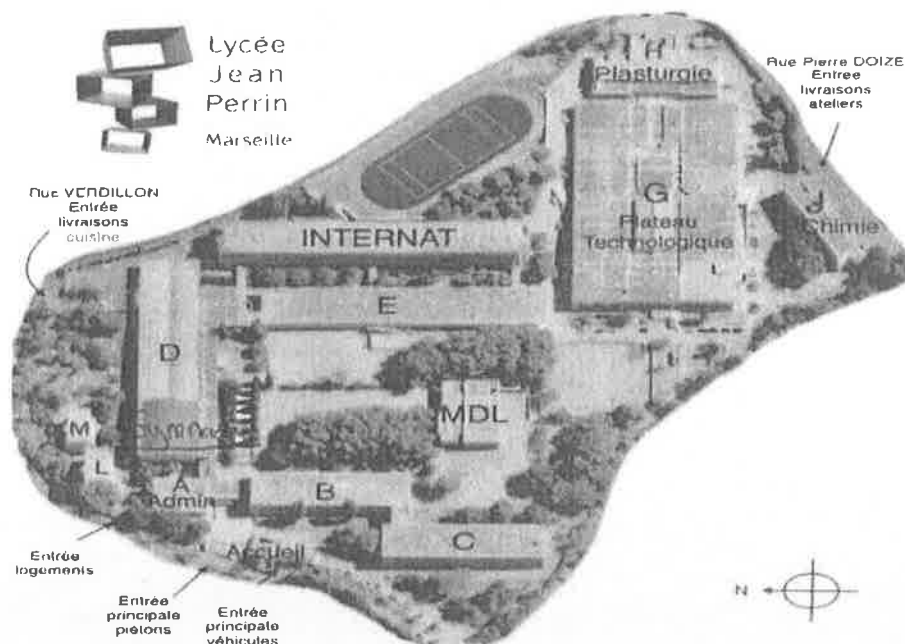
Contact : Olivier CAMPUS – 06 03 20 65 24  
(à contacter à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023)

### Article 1 - Pouvoir Adjudicateur

Lycée Jean Perrin  
74 rue Verdillon - 13010 MARSEILLE  
Représentant : Le Proviseur du Lycée Jean Perrin

### Article 2. Objet de la consultation

La consultation porte sur la fourniture seule de matériel de contrôle d'accès pour les  
bâtiments Internat et Gymnase du lycée Jean Perrin – Marseille.



Sur rendez-vous pris au préalable auprès de l'Intendance du lycée, une demande de visite du lycée Jean Perrin pourra être effectuée dans le courant de la semaine du 4 septembre au 8 septembre inclus (le matin uniquement).

### Article 3 – Présentation détaillée de la prestation

Le système de contrôle d'accès devra intégrer la gestion de cylindres électroniques autonomes dans le but de remplacer, dans certains endroits et progressivement, l'organigramme des clés mécaniques de l'établissement.

La **première tranche de travaux** concerne l'équipement de l'Internat et du Gymnase.

Une attention particulière sera portée par le prestataire à l'Internat. Les portes étant équipées de boutons de tirage fixes à l'extérieur, de béquilles à l'intérieur et de serrures mécaniques à verrouillage automatique. Pour ces portes sensibles au vandalisme il est demandé des cylindres électroniques sans aucun bouton saillant de la porte (Int ou ext).

Préalablement à la livraison du matériel, l'entreprise, par ses conseils, devra assister l'établissement pour l'élaboration du nouveau plan de fermeture et devra effectuer, une pré-programmation d'usine (hors plages horaires) des cylindres électroniques.

L'installation du Logiciel par l'entreprise devra être effectuée sur le Serveur informatique du site, et ce, en mode multipostes.

Aucun contrat de maintenance de l'ensemble de l'installation ou de prestation d'hébergement extérieur du Logiciel ne seront admis.

Lors de la réception des ouvrages il sera remis au gestionnaire du site :

- une licence d'exploitation du logiciel de la part du constructeur,

- un classeur + support CD comprenant les fiches techniques de chaque produit, le plan de fermeture, une notice d'utilisation et de programmation du logiciel

Des « Bornes » murales filaires via le réseau Intranet de l'établissement seront implantées au sein du site afin de modifier et réactualiser à distance les droits des utilisateurs.

Ces Bornes devront être raccordées au réseau et mises en service par l'entreprise.

Une formation sur site devra être dispensée par l'entreprise, et ce, pour plusieurs utilisateurs.

#### **ASSISTANCE TECHNIQUE :**

L'entreprise devra proposer une plateforme de SAV de type Hot Line permettant à distance un diagnostic de panne rapide et une prise en main de l'installation selon le besoin.

#### **GARANTIE du MATERIEL - hors consommables (piles) :**

La nature et l'étendue de la garantie du matériel mis en place sera précisée.

#### **MATERIEL :**

##### **– LOGICIEL ET ACCESSOIRES**

Pour effectuer toute intervention sur le Logiciel, l'utilisateur devra présenter une carte de sécurité fournie puis taper un code administrateur spécifique.

Capacité minimale requise du Logiciel : 95 000 utilisateurs.

Programmateurs :

- Portatif : sa capacité : enregistrement jusqu'à 20 000 modifications du plan de fermeture ou lire les résultats de 400 cylindres
- Clé active : 30 000 cycles ou 4 ans de veille

##### **– CYLINDRE ELECTRONIQUE :**

La gamme des cylindres électroniques du constructeur, de format européen devra être la plus étendue possible.

Ils ne nécessiteront aucun entretien.

Ils pourront être rallongés par côté de 5 mm.

Pour l'équipement des portails et des portillons piétons, les cylindres auront une protection IP 67.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de vandalisme, aucun bouton côté extérieur ne devra dépasser de la porte.

Le mode d'activation du cylindre s'effectuera par l'introduction et la rotation d'une clé électronique.

Pour la mise en sécurité de certains locaux (salle de confinement), les cylindres électroniques à bouton moleté intérieur devront être **débrayables, pourvus d'un système d'anti blocage**. L'établissement pourra alors intervenir ou faire intervenir toute personne habilitée pour débloquer les locaux sensibles.

Pour l'utilisation des ascenseurs par les élèves handicapés, il est demandé la fourniture de 1/2 cylindres sans pile et câblés.

Les chambres froides des cuisines pourront être sécurisées par des cylindres électroniques spécifiques (fixation arrière).

#### – SUPPORT DE COMMANDE :

La manœuvre des cylindres électroniques, l'activation des droits des utilisateurs sur les Bornes mais également pour l'emploi de lecteurs, devra s'effectuer à l'aide d'**une clé électronique**.

Étanche et sans variure mécanique (ex type mécatronique) elle ne comportera aucune donnée de l'organigramme.

Aucune pile n'y sera incorporée.

Elle sera crypto codée et gravée d'usine, capable d'embarquer un transpondeur d'une technologie constructeur différente si besoin.

Elles devront être de couleur différente, au minimum 5, afin d'établir visuellement une reconnaissance des familles d'utilisateurs.

#### – BORNE DE REACTUALISATION DES DROITS :

**Boîtiers anti-vandalisme** pour un fonctionnement en extérieur.

En cas d'absence ou de coupure du réseau Internet/Ethernet, la borne doit rester active pendant au moins 3 jours pour le bon fonctionnement de l'installation. Elle permet régulièrement la remontée d'informations essentielles à l'établissement au minimum telles que :

- L'historique des évènements sur 1 semaine
- L'état du niveau des piles de chaque cylindre (%)
- Certains modèles de borne permettront l'ouverture d'une porte par la délivrance d'un contact sec.

#### Article 4 - Dossier à remettre par les candidats

Ledit dossier comprendra les pièces suivantes, en sus des documents techniques demandés ci-avant (fiches techniques...):

- Une lettre de candidature
- Une proposition tarifaire selon modèle joint : à compléter, dater et signer,
- Le présent document valant règlement de consultation et cahier des charges à dater et signer,
- DC1 ET DC2 dûment complétés et signés
- Délai de livraison des marchandises, à compter de l'attribution définitive

Les candidats peuvent présenter tout moyen de preuve équivalent pour justifier de leurs capacités techniques, financières et professionnelles.

En outre, le candidat retenu devra fournir dans les meilleurs délais à compter de l'attribution, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (NOT12) ainsi que les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 du Code du travail et une attestation d'assurance.

#### Article 5. Analyse des candidatures et jugement des offres

##### Analyse des candidatures

Les candidatures arrivées hors délai ou qui ne sont pas accompagnées des pièces attendues ne seront pas admises.

##### Critères d'évaluation des offres

- Prix des prestations et sa répartition : 30%
- Délais de livraison : 30%
- Qualité – aide et conseils pertinents apportés : 40%

#### Article 6 - Délai de validité des offres

L'offre sur laquelle le candidat s'engage dans le cadre de réponse valant acte d'engagement a une durée de validité de 90 jours.

#### Article 7 – Prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison. Aucun frais de facturation ou autre ne sera ajouté sur la facture.

#### Article 8 – Livraison

La date de livraison devra être annoncée au préalable pour rendez-vous (date et horaire).

**Article 9 – Délai de paiement et intérêts moratoires**

Le délai de paiement est de 30 jours ouvrés de l'établissement, à compter du service intégralement fait et de la réception de la facture, mentionnant les informations nécessaires à faire figurer sur le bon de livraison et la facture, sur la plateforme CHORUS :

Adresse du site : <https://chorus-pro.gouv.fr/>.

Le numéro de SIRET de l'établissement est : 191 300 532 00014 (pas de numéro service exécutant)

Le mode de paiement choisi par l'administration est le virement administratif. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif au compte ouvert au nom du titulaire.

**Article 10 – Litiges**

La procédure de règlement amiable des différends ou litiges qui pourraient intervenir est celle définie par l'article R.2197 du Code de la commande publique.

Au cas où un accord ne pourrait être trouvé entre les parties, le litige devrait être porté devant le Tribunal Administratif compétent pour le secteur concerné.

Sont désignés pour les règlements :

- **Ordonnateur :**

Monsieur le Proviseur du lycée Jean Perrin Marseille 13010.

- **Comptable assignataire des paiements :**

Madame l'agent comptable du Lycée Jean Perrin Marseille 13010

Fait à Marseille, le 17/10/23

Le Chef de l'Etablissement,



Le Fournisseur,

**BELLES RIVES**  
10, Rue Jacques Reattu Europarc Bât E  
13009 MARSEILLE  
SIREN 388 776 098 R.C.S Marseille